www.guermantes.info





P. 1: Le Mot du Maire. P. 2: Conseil Municipal. P. 3: Souvenirs de mai. P. 4: Informations Mairie.



Exceptionnellement, fermeture de la Mairie le samedi 15 juillet et le lundi 14 août.



a période estivale est là. Longtemps attendus, les beaux jours sont enfin arrivés avec tout ce que cela implique de plaisirs, de distractions, de loisirs et d'obligations.

Tout d'abord, félicitations aux nombreux habitants qui taillent et entretiennent bien

leurs haies, comme nous venons de le faire pour nos massifs publics. C'est de cette manière que, tous ensemble, nous garderons pour Guermantes cette image de « bien vivre à la campagne » remarquée et parfois enviée de beaucoup de personnes. Alors, encore un petit effort pour ce qui reste à faire. Une mention particulière est attribuée à tous les magnifiques jardins que le promeneur peut apercevoir à chaque détour de rues.

Avec l'été, les vacances arrivent permettant certainement à chacun de tourner son regard vers d'autres lieux en France ou à l'étranger. C'est alors le moment de réfléchir et de penser à la

gêne, au bruit, aux troubles de la tranquillité qui vont être supportés par des personnes, qui, le reste de l'année, suivent paisiblement leur retraite ou leurs activités journalières, sans rien demander à personne et pourtant, qui subissent alors de grandes gênes. Imaginons l'inverse.

Cet exemple est pris pour illustrer une fois de plus le trafic dans le secteur III, à l'intérieur de l'intercommunalité de Marne et Gondoire dont naturellement Guermantes fait partie. Depuis plus de 30 ans, le développement du secteur est inscrit et prévu. Aucune personne installée dans nos communes ne pouvait ignorer l'augmentation de la population et du trafic routier. Ainsi même, si des aménagements sont étudiés, décidés et financés, la machine est en marche et la politique de l'autruche individualiste dans le domaine n'est pas de mise.

Sachons parfois accepter chez nous ce que nous faisons souvent chez les autres... Quoi qu'il en soit, Bon Eté... et Bonnes Vacances à tout le monde! Guy Jelensperger, Maire.

A nouveau Site... ... nouveau Journal

Depuis le 15 juin, vous aurez remarqué la Nouvelle Formule du Site de votre Commune. A cela trois raisons. Modifier son aspect visuel pour surprendre les visiteurs et ainsi éviter l'effet de routine! Créer des Pages moins "lourdes" pour accélérer les surfs des utilisateurs. Enfin, et ce n'est pas la moindre, simplifier le travail de création de M. Poyac et de mise en ligne - mise

à jour de **Mme Lucas**, les conceptions "sophistiquées" entraînant certains retards dans la rubrique Manifestations.

Marie-Hélène Lucas, webmaster de la Mairie s'est donc attelée à une formule plus "soft" et donc plus réactive.

Vous pouvez donc à ce jour visualiser certains évènements de 2005 : Pâques, 27/03. Pétanque, 24/04. Halloween, 30/10. Cérémonie, 11/11. Repas des Anciens, 10/12. Et 2006 : Pour Estelle, 7/01. Carnaval, 1/04. Pétanque, 23/04. Cérémonie, 8/05. Prome-

nons-nous dans... Conches et Guermantes, 14/05. Troc et Puces, 21/05. Bien entendu les pages 2003 et 2004 restent visibles.

Rappel: si vous ne souhaitez pas y voir une photo vous concernant, signalez-le en Mairie, nous l'enlèverons dans les meilleurs délais. Si vous en souhaitez une, de plus grande qualité, idem, nous vous l'enverrons par Mail.

Pour s'harmoniser avec le changement du Site, **M. Poyac** a procédé, lui aussi, à un lifting de votre Journal. Bonnes lectures!

Articles et photos sur la Fête de fin du Tournoi de Tennis et sur le Marathon dans le numéro d'août



Au cours de la grande Soirée de clôture du Tournoi interne de Tennis, la remise par le Bureau et les Sponsors d'un Trophée à M. Isidore Da Cunha.



Pas moins de 4 équipes sont montées sur le Podium du 2ème MarathonMARN (Guermantes 1 et 2 -

Conches/Guermantes 1 et 2), ici félicitées en Mairie

Guermantes www.guermantes.info

Extraits du compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 22 juin 2006

Sous la Présidence de M. Guy JELENSPERGER, Maire, Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de

PRESENTS: Jean-Jacques ESSAYAN, Claudine PERRIN, Denis MARCHAND, Véronique FONTAINE, Michel POYAC, Claude ROLLAND, Anne-Marie PRIE, Maryse BEAUCHAMP, Franck VAN DEN DRIESSCHE, Claire ROULLAND, Nathalie BILLY, Philippe RANCE. **ABSENT EXCUSE: Simone**

1. Election d'un secrétaire de séance et approbation du dernier compte rendu.

TRIMAILLE.

Maryse BEAUCHAMP est élue secrétaire de séance.

2. Répartition des subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé article budgétaire 6574.

Vu le Budget Primitif voté par le Conseil Municipal le 27 mars 2006, Vu l'article 6574 s'élevant à un montant de 7 500 €, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de répartir les subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé comme suit:

A la recherche des Autos Perdues 400 €, Anciens combattants 200 €, AVIMEJ 250 €, Croix Rouge française 250 €. Distraction malades 100 €. Ecole maternelle Val Guermantes 800 €, Ecole primaire Val Guermantes 800 €, Foyer Rural (subv exceptionnelle) 150€, Les randonneurs de la Brie 100 €, Lycée polyvalent de Bussy 100 €, Sportive du Golf Bussy 750 €, Village en Fête 500€, Open de Golf 1 500 €, Thorigny «Aufildutemps »100€, FSE Collège de St-Thibault 300€, Divers 1 200 €. TOTAL: 7 500 €.

3. Dispositif des Travaux d'Intérêt Général (TIG) et Travaux Non Rémunérés (TNR).

M. le Maire explique qu'il a eu un entretien avec un conseiller d'insertion et de probation de la Direction de l'Administration Pénitentiaire. Il présente le dispositif des Travaux d'Intérêt Généralet Travaux Non Rémunérés

(les TNR sont de moins de 24 heures), qui permettent à des Collectivités Publiques d'accueillir des personnes condamnées à des peines d'intérêt général. Il propose au Conseil que la Commune puisse accueillir ainsidesjeunesguermantais(es), précisant qu'une stricte discrétion sera appliquée.

Il demande au Conseil Municipal de voter quant à l'adhésion de la Commune au dispositif des TIG et des TNR. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable.

4. Approbation du projet de **Contrat Triennal de Voirie et** autorisation donnée au Maire pour faire demandes de subventions.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Contrat Triennal de Voirie tel qu'il a été défini avec les services de la

DDE. Le projet comporte trois volets : RD 35 – entrée d'agglomération (Sud): les travaux consistent à compléter l'aménagement de l'entrée d'agglomération en zone 70 fait par le Conseil Général en 2005, par la construction de deux plateaux surélevés au droit des deux carrefours et à compléter la liaison piétonne permettant de joindre le lotissement au centre du bourg.

RD 217bis - Malvoisine: création d'un plateau traversant afin de ralentir les véhicules.

RD 217bis – entrée Maison de Retraite: création d'un plateau traversant afin de ralentir les véhicules.

Le coût de l'opération est de : RD 35 – entrée d'agglomération (Sud): 93 000 € H.T.

RD 217bis - Malvoisine: 37 000€ H.T.

RD 217bis - entrée Maison de Retraite: 38 000 € H.T.

M. le Maire rappelle qu'un ContratTriennal de Voirie s'étend sur deux ou trois exercices budgétaires.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de Contrat Triennal et son estimation financière, sans qu'il n'y ait toutefois d'engagement de la dépense. Il précise que ce proiet amènera, selon les experts, une diminution de la vitesse des véhicules, sans nécessairement diminuer le tra-

M. le Maire rappelle que le développement du secteur III de la ville nouvelle était déjà connu dès les années 80, puis amplifié dans les années 90 sur le secteur IV, par l'arrivée du Parc Disney. L'approbation du projet est nécessaire pour présenter une demande de subvention au Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de Contrat Triennal de Voirie et son estimation financière, autorise le Maire à souscrire une demande de subvention au Conseil Général de Seine et Marne.

Questions Diverses

■ M. le Maire présente une étude, engagée par la DDE, sur la desserte du secteur III de Marne La Vallée, document consultable en Mairie. La liaison Bussy-St-Georges/Lagny-sur-Marne y est présentée comme un axe très utilisé et il est indiqué que l'aménagement en est difficile, et qu'en conséquence, le Département et l'Etat en relation avec Epamarne cherchent à mettre en place des nouvelles liaisons Nord/Sud afin de tenter de réguler le trafic sur la RD 35. Mission particulièrement délicate, avec une progression de 4 à 5 000 habitants par an à l'horizon de 2010/2015, sur les territoires des communes du Secteur IV. de Marne et Gondoire et de Bussy-St-Georges.

- Monsieur le Maire annonce au Conseil que la Chambre Régionale des comptes, saisie par le Préfet, a rendu son avis et a conclu que le Budget de la Commune pour 2006 est équilibré et n'appelle aucune mesure de redressement.
- M. le Maire annonce au Conseil que le SIARL (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Lagny) est devenu le SIAM (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne la Vallée).
- Le rapport sur la qualité et le prix de l'eau est consultable en
- Une réunion de présentation

du futur hôpital de Jossigny a eu lieu : la première pierre sera posée en septembre 2007, la réception est prévue fin 2010. L'hôpital représentera une unité de 460 lits, pouvant être étendue à 600 lits). Des accords sont prévus avec les hôpitaux de Meaux et Coulommiers.

- Mme PERRIN rend compte de l'état d'avancement des proietsduSyndicatdesHandicapés et de son fonctionnement (compte rendu consultable en
- Une nouvelle plaquette sur « La Mission Locale », aide aux jeunes de 16 à 25 ans est à disposition en Mairie.
- M. MARCHAND indique que M.VILA. interlocuteur EDF-GDF pour Guermantes, a présenté le rapport d'activité de Gaz de France 2005 sur la Commune.
- M. MARCHAND indique que la taille des haies et des massifs publics est prévue pour le lundi 26 juin 2006.
- M. POYAC remercie les bénévoles pour leur aide lors du Marathon de Marne et Gondoire.
- M. POYAC évoque le nouveau Site internet de la Commune mis en ligne le 15 juin 2006, complètement refondu et à jour des évènements de la Commune.
- Mlle PRIE indique que certaines personnes lui ont manifesté leur satisfaction à propos des ralentisseurs situés Avenue des Deux Châteaux et en remercient la Mairie.
- Mme BEAUCHAMP demande la mise en place d'un aménagement du carrefour des rues Pies Vagabondes, Charles Péguy et du Fort du Bois. Messieurs le Maire et Marchand rappellent qu'un stop a été installé rue des Pies Vagabondes dans cette optique, et que tout nouvel aménagement ne peut se faire qu'avec l'accord et la participation de la Mairie de Conches. Mme PERRIN est chargée de rencontrer M. CRESTEY. Maire de Conches sur ce point, afin d'obtenir un projet rationnel.



Portes ouvertes du Foyer Rural de Guermantes

cuccès pour ces deux journées qui se sont déroulées cette année en même temps que le Troc et Puces. Tous les animateurs et animatrices étaient sur place pour présenter leurs activités: Patchwork, Peinture décorative, Encadrement, Arts plastiques, Art Floral, Peinture...De nombreux dessins étaient exposés pour le public venu nombreux tout au long de la journée, malgré le vent et la pluie.

Bravo encore à toute l'équipe du Foyer Rural.

Golf Détente

es trois premiers stages de Golf « Détente » du Foyer Rural sont à peine terminés que, devant le succès et l'enthousiasme des participants, le mois de septembre verra de nouveaux groupes se constituer.

Pour tous renseignements veuillez contacter Gérard DURA, Président du Foyer Rural au 06.07.66.55.66.



mières balles sous le regard de Sébastien, le professeur du Golf.

Des nouvelles du Club de Bridge

■ endredi 23 juin, à l'Espace Marcel Proust, s'est achevée l'année 2005/2006 des Compétitions de bridge.

Le dernier Tournoi du vendredi, appelé traditionnellement « Tournoi Yves Cimetière » en souvenir d'un des membres aujourd'hui disparu, s'est, comme toujours déroulé dans une ambiance sympathique, décontractée mais néanmoins appliquée.

Ce Tournoi ayant la particularité de tirer au sort les paires « mixtes » et ainsi de faire une sorte de Tournoi « surprise ».

A l'issue de ce tournoi, les récompenses annuelles ont été remisesparMoniqueKERVERN, responsable du Club de Bridge et le palmarès est le suivant :

▶ 1° des Tournois du lundi:

M. Jacky THIOLIERE.

▶1° des Tournois du vendredi : Mme Lucienne CANDES.

▶1° du Tournoi surprise du 23

▶ Nord/sud : Mme Michelle CHARPENEL/ M. Pierre ROUSSEL.

► Est/ouest: Mme Marité DEBAILLEUL/M. Jacky THIOLIERE.

Un « Pot » amical a clôturé cette

Rappel des horaires des Tournois pour 2006/2007.

▶Tous les lundis après-midi à 14 h. ▶2ème et 4ème vendredis soir du mois à 20h30.

▶Cours et parties libres le jeudi après-midi à 14 h.

Reprise le lundi 11 septembre. Venez nous rejoindre nombreux, contact: Monique Kervern au 01 64 02 20 76.

Informatique

■ n nouvel intervenant Informatique vient d'intégrer le Foyer Rural. Les cours ont repris en avril pour les anciens. Pour les personnes désirant se perfectionner en Informatique sachez qu'il reste encore quelques places. Des cours peuvent être organisés sur différents thèmes en fonction des demandes des participants.

« Ensemble pour nos enfants » 28 MARS et 17 JUIN

le Primaire du Val Guermantes ont fait une sortie au Cirque de Paris à Villeneuve la Garenne le 28 mars dernier.

L'Association a financé 10 € par enfant, soit 860 €. Nous profitons de cet article pour remercier à nouveau le SIVOM et les parents qui ont cotisé à la Coopérative de l'école pour financer le reste du budget.

Les enfants ont été très bien accueillis par l'équipe des artistes. Le matin, ils ont retracé l'histoire du cirque au travers de différents numéros et une projection d'images d'archives. Les artistes ont appris aux enfants et aux adultes présents à marcher sur un fil, à faire du trapèze, de la jonglerie, et aussi un numéro de clowns. L'après-midi, les artistes ont fait une grande représentation : cracheurs de feu, trapèze, clowns, dompteur de chien,

chevaux, etc.. Les enfants, l'équipe enseignante et les parents accompagnateurs ont tous passé une excellente jour-

L'équipe enseignante a prolon-



gé cette journée grâce à un spectacle préparé par tous les enfants à l'Ecole Primaire du Val Guermantes le 17 iuin.

Catherine MARZIN. Présidente.

SPORTS

Paris/Colmar

A nouveau cette épreuve faisait traverser Guermantes par les participants. Le départ a été donné le 31 mai et dans le courant de la soirée les quelques supporters Guermantais ont pu soutenir les concurrents durant l'infime partie de cette longue marche.



www.guermantes.info Guermantes 3

www.guermantes.info

SÉCURITÉ SCOLAIRE Le PÉDIBUS est né...

Qu'est-ce qu'un Pédibus ?

🕽 'est un ramassage scolaire qui 🗸 se fait à pied, tous les jours, qu'il pleuve ou qu'il neige!

La caravane d'enfants (autobus pédestre) est menée par des adultes (conducteurs ou conductrices) qui la prennent en charge à tour de rôle.

Elle accueille des enfants (passagers) en différents endroits de l'itinéraire (arrêts) selon un horaire.

GUERMANTES - 9 juin 2006, 8H05, à l'angle des rues Thibaud de Champagne et Rond du Cerf, la première ligne du Pédibus a démarré. Une dizaine d'enfants préalablement inscrits par leurs parents lors de la réunion en Mairie le 6 juin ont pris ce bus conduit par cinq mamans.

Le soleil était au rendez-vous pour débuter un itinéraire bien défini : chemin Malvoisine, rue Malvoisine (arrêt 1 : angle Malvoisine-Cassiopée), rue de la Madeleine, traversée sécurisée aux feux de l'avenue des 2 Châteaux puis la rue des Pies Vagabondes (arrêt 2) et les petits chemins jusqu'à l'école.

Le rythme est calé sur les petits pas des plus jeunes de la maternelle. Petits et grands ont apprécié cette balade matinale, rejoint par M. le Maire, Guy JELEN-SPERGER (photo).

La tenue des conductrices est de circonstance : gilets de sécurité fluorescents et pancartes de signalisation au logo du Pédibus.

Côté enfants, les principales règles de vie qui ont été définies sont la ponctualité, le calme et le respect des consignes de sécurité.

Pour ce mode de transport citoyen et non polluant, les parents-pilotes se sont engagés à respecter la charte du conducteur dont les maîtres mots sont la confiance, la bienveillance, la régularité et la sécurité.

Côté ambiance, les enfants du Pédibus n'hésitent pas à appeler les autres enfants qui se rendent à l'école: "Eh, Tu prends le Pédibus? Viens on y va ensemble, c'est génial!!".

Pendant l'expérimentation, une seule ligne a été mise en place tous les vendredis matin de juin.

Dès la rentrée de septembre 2006, le Pédibus pourrait fonctionner tous les jours et sur d'autres lignes, par exemple le quartier du Val Guermantes, grâce à la participation d'un plus grand nombre de conducteurs.

Dans ce cas, la Mairie de Guermantes envisage de matérialiser les arrêts par des panneaux et les itinéraires par des petits pas au sol.

Contact:

pedibusvalguermantes@yahoo.fr



Feux d'artifices

SÉCURITÉ

a Fête Nationale du 14 juillet est proche. Il est important de rappeler la réglementation dans ce domaine où la sécurité des gens et des biens est particulièrement à prendre en compte.

En Seine-et-Marne, toute organisation de feux d'artifices, afin de ne pas porter atteinte au voisinage en terme de bruits, doit bénéficier d'une dérogation préfectorale.

Seules la Fête Nationale, les Fêtes de fin d'année, la Fête de la musique et fêtes traditionnelles annuelles de la Commune font l'objet d'une dérogation permanente (arrêté préfectoral n° 96 DAE1 cv n°84 du 11/07/96 relatif aux bruits de voisinage). L'arrêté préfectoral n°99 DRLP 3P133 du 28/10/99 précise la mise en œuvre d'artifices selon les groupes définis K4, K3, K2, K1. Un arrêté municipal à Guermantes réglemente l'usage et le tir des pièces d'artifices.

Si vous souhaitez organiser un feu d'artifice, veuillez contacter la Mairie.

Mission locale EMPLOI des Boucles de la Marne

Rappel de sa mission:

Vous résidez à Guermantes et êtes sortis du système scolaire, vous avez entre 16 et 25 ans et vous êtes à la recherche d'un emploi ou d'une formation...

Venez rencontrer un conseiller, il vous donnera des documents sur les métiers et filières professionnelles, vous renseignera sur les formations, vous orientera, vous

SPORTS

aidera à élaborer un projet personnel, vous fera rencontrer des professionnels. Vous pourrez également faire établir un bilan professionnel et être épaulé dans vos démarches.

Attention nouvelle adresse: 7/9 rue Vacheresse au 1er étage (à Lagny). Pour prendre RDV: 01 60 07 34 97 du lundi au vendredi9h/12h-14h/18h (vendredi 16h30).

INFOS du GOLF de BUSSY/GUERMANTES

ENCORE DES SUCCÈS...

Equipe Dames : accède à la Première Division du Championnat de France et remporte la Coupe « lle de France 2006 » pour la 3ème année consécuti-

Equipe 1 Messieurs: se maintient en 1ère Division du Championnat de France et remporte la Coupe « lle

de France 2006 ». **Equipe 2 Messieurs:** accède à la 3ème Division du Championnat de France.

Equipe 3 Messieurs: se maintient en 4ème Division du Championnat de France.

Equipe Seniors: se

maintient en Première Division de la Coupe « lle de France ». Equipe Jeunes: l'équipe 77

menée par Marie-France PLAMONT remporte le trophée « Olivier EDMOND ».

Mérite Jeunes: chacun(e) premier(e) dans leur catégorie : Claudia CHEMIN (poussine), Christophe de GRANCEY (cadet), Minh Quyen NGUYEN (cadette).

3ème de ALPS Tour, 56ème du **CHALLENGE Tour: François** CALMELS.

Photo: L'Equipe 2 Messieurs.



Pour vos loisirs en JUILLET

STAGES PASTELS du 18 au 20 juillet de 15h à 18h. **ATELIERS CREATIFS:**

Mercredi 12: Pergamano 15h30/18h30.

Samedi 22: customisation d'un cadre 15h/18h. Inscriptions sur place -Ateliers 12 € (matériel fourni).

Groupes limités à 10 personnes.

Prix des stages (matériel fourni) 110 €, groupes limités à 20 personnes.

Retrouvez toutes ces infos

www.dalbe.fr/lagny 4 place de l'Hôtel de Ville 77400 LAGNY. Tél: 01 64 30 16 96.

Lettre d'Informations Municipales de la Commune de Guermantes, réalisée en photocopies. Directeur de la publication : G. Jelensperger. Rédacteur en chef délégué: M. Poyac. Comité de rédaction: V. Fontaine, M. Beauchamp, A-M. Prié, P. Rancé. Rédactrice: M-H. Lucas. Maquette: M. Poyac. La rédaction se réserve le droit de modifier les textes reçus, et décline toute responsabilité en cas d'événements annulés ou déplacés.